



## Pension alimentaire et vêtements

-----  
Par Natoun

Bonjour,

Je voulais vous posez une question concernant le droit à la famille. Mon mari a son fils pour les vacances scolaires, sa mère n'étant pas contente qu'on le prenne en juillet alors qu'il y a un jugement refuse de nous donner sa valise avec plusieurs vêtements de rechange comme elle a toujours fait. Je précise que nous payons une pension alimentaire de 80 euros. A-t-elle le droit de ne rien nous fournir ? Elle nous a dis qu'on avait qu'à faire les soldes. De plus si elle n'a pas le droit qu'elles sont nos recours pour qu'elle fasse face à ces obligations.

Je précise que nous faisons également les aller retour (soit 600 km aller retour), et que nous prenons tout à notre charge soit + de 250 euros d'essence lors des vacances.

Merci par avance de votre réponse. Si elle pouvait être par écrit sa lui ferait peut-être comprendre.

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le jugement qui fait foi, que ce soit pour les vêtements ou pour les trajets.

L'écrit que vous attendez c'est le jugement !

Si rien n'est précisé, il faut vous mettre d'accord, ou bien saisir à nouveau le JAF.

En attendant "punir" l'enfant en ne lui donnant pas ses vêtements pour les vacances est mesquin, mais vu les délais pour avoir une audience auprès du JAF, vous n'aurez pas de réponse avant la rentrée.